

Association des Habitants du Quartier du Velard et Environs

Lettre d'Information sur le projet "LES MALADIÈRES"

Chers voisins et voisines,

Avec grand plaisir nous avons pu constater qu'un grand nombre d'habitants partagent notre inquiétude sur l'impact néfaste que la réalisation du projet de construction "Les Maladières" aurait sur la sécurité et la qualité de vie dans nos quartiers. Vous étiez nombreux à manifester votre intérêt et votre soutien (plus de 60 participants lors de la réunion avec la Mairie en juillet, 40 demandes d'information par mail).

Voici les dernières nouvelles, modestes mais encourageantes, car elles montrent que notre mobilisation ne passe pas inaperçu et que la Municipalité manifeste sa volonté à dialoguer et à assumer sa responsabilité vis-à-vis des habitants:

- Juin 2021

Rapport du Commissaire Enquêteur concernant Modification No.3 du PLUiH:

Et j'émetts un **avis favorable** au projet de modification n°3 du PLUi-H du pays de Gex aggro, assorti de **deux réserves**¹ :

- **réserve n°1** : ajouter la mention que la réalisation de l'OAP « Maladière » à Thoiry est conditionnée par une étude du potentiel de la voirie existante, pour définir si la sortie est à créer en sens unique ou en double sens ;

- Août 2021

Suite à cet avis, la Municipalité a lancé une étude de circulation sur le secteur élargi des Maladières. Les conclusions donneront lieu à une réunion publique qui sera organisée par la Municipalité.

- Août 2021

La demande de permis d'aménager (viabilisation) pour le projet "Les Maladières" a été refusée par la Mairie, pour les raisons suivantes:

- "...la réalisation de l'OAP est conditionnée à une étude du potentiel de la voirie..." et "aucune étude du potentiel de voirie n'est présente dans le dossier"
- gestion des eaux pluviales: "...les documents constitutifs du dossier n'indiquent pas le détail des surfaces imperméabilisées par lot et pour chaque espace commun..."

Prochainement, notre association présentera à la Municipalité nos commentaires et propositions concrètes concernant l'infrastructure et sécurité routière, dans le but d'un dialogue constructif et d'une participation active de notre association dans l'élaboration du plan de circulation.

Evidemment, nous suivrons de près l'évolution du dossier "Les Maladières" et ne manquerons pas de vous informer sur nos activités à cet égard.

Nous vous encourageons à discuter avec vos voisins qui ne sont peut être pas encore au courant de ces développements. Pour recevoir nos courriers d'information, ou pour devenir membre de notre association, il suffit de nous contacter par mail au velard.asso@gmail.com ou par voie postale à l'adresse 87a Rue du Velard, 01710 Thoiry.

Nous vous remercions de votre intérêt et comptons sur votre soutien continu.

Le bureau de l'Association des Habitants du Quartier du Velard et Environs

13 octobre 2021